

J'y ai cru. Je me suis prononcé en faveur de la deuxième lecture, car je croyais au régime de pensions, mais quand j'ai siégé au comité, dont faisait aussi partie le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'ai constaté que le gouvernement n'avait pas du tout l'intention de modifier le projet de loi sur le régime de pensions et il ne l'a pas fait.

Il s'est opposé à tous les amendements présentés. Il a essayé de convaincre tous les témoins qui s'opposaient au principe général énoncé par le gouvernement et j'ai eu l'impression qu'il n'avait pas du tout l'intention de donner suite aux promesses qu'il nous avait faites, que ces dernières n'avaient servi qu'à faire adopter le projet de loi en deuxième lecture.

Cela soulève un problème très difficile pour moi et pour plusieurs qui appuieraient peut-être le projet de loi en deuxième lecture, croyant ainsi donner leur appui à un bill sur l'assurance frais médicaux, mais actuellement nous aurions tort, il me semble, d'adopter le bill en deuxième lecture à moins que le gouvernement nous assure de façon très précise que non seulement il examinera les amendements mais encore qu'il les étudiera de bon cœur.

Aux yeux du gouvernement, l'adoption en deuxième lecture du projet de loi sur le régime de pensions signifiait que nous en avions approuvé tous les articles. Chaque fois que nous avons mis en doute un article, aux séances du comité, on nous a répondu qu'il renfermait un des principes du projet de loi que nous avions déjà approuvés en deuxième lecture.

Le gouvernement serait bien avisé de nous dire ce qu'il compte faire dans le cas présent. On sait qu'il modifiera l'article relatif à la date d'entrée en vigueur, qui est, à mon avis, un article fondamental. Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Sharp) nous a dit qu'il fera de grandes déclarations de principe au comité. Sauf erreur, ce n'est pas du tout ce qu'on doit faire à cette étape. A mon avis, en deuxième lecture, on devrait étudier un principe, puis au comité, les détails.

Monsieur l'Orateur, je suis loin d'être satisfait sur ce point jusqu'à maintenant. L'expérience acquise au cours de l'étude du bill sur le régime de pensions du Canada permet de dire qu'il y a encore bien des imprécisions. Bon nombre de gens ont senti qu'on les laissait tomber lorsqu'il s'est agi du régime de pensions du Canada et ils ont pensé que le gouvernement n'avait pas tenté de tout cœur...

M. Munro: Puis-je poser une question au député?

[M. Aiken.]

M. Aiken: Lorsque j'aurai fini ma phrase. Bon nombre de gens ont pensé que le gouvernement n'avait pas, au comité spécial, tenté carrément et de tout cœur de présenter un programme acceptable.

M. Munro: Le député me permet-il de lui poser une question maintenant?

M. Aiken: Volontiers.

M. Munro: Le député faisait partie du comité mixte chargé d'étudier le régime de pensions du Canada. Ne croit-il pas que bon nombre de modifications assez importantes apportées à la mesure législative sont dues à ce comité?

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, autant que je m'en souviens, pas une seule modification d'importance n'a été apportée par le comité. Il y a une chose dont je me souviens, c'est que l'un des députés de Vancouver a appuyé ma motion concernant une modification à la pension des veuves, ce qu'on appelait un mariage *in extremis*, mais malgré l'appui d'un député libéral, nous n'avons pas réussi à la faire adopter.

M. Munro: Et au sujet de la période de transition?

• (4.20 p.m.)

M. Aiken: Les seules choses que nous avons adoptées furent les amendements proposés par le gouvernement, et ils n'ont pas été proposés à la suite des témoignages ni à la suite des délibérations. Dans chaque cas, on les a présentés au début d'une audience et les députés ministériels disaient alors: «Voici ce que nous allons modifier». Le député peut hocher de la tête tant qu'il voudra, mais je n'ai jamais eu une expérience aussi troublante que celle-là au cours de mes neuf années à la Chambre. Les ministériels ne voulaient rien accepter.

M. Munro: Si ces modifications ont été menées à bonne fin, c'est qu'on était d'accord.

M. Aiken: Les amendements ont été mis aux voix et chaque amendement de l'opposition a été rejeté; l'affaire s'est terminée là. Or, voici ce que le gouvernement pourrait faire, à mon avis, car c'est son bill, mais avant de nous former en comité, sachons bien de quoi il s'agit. Telle était la situation lors de l'audience du comité relative au bill du régime de pensions. Dans le cas actuel il n'y a pas de comité spécial. Le ministre ne veut pas entendre deux fois les mêmes arguments; une fois suffit. Il les entendra lors de l'examen en comité plénier et je ne le blâme pas de ne pas vouloir les entendre à nouveau à un comité spécial.